



Audit
PAU PAYS DE L'ADOUR

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
& D'EXPERTISE JUDICIAIRE

*Diane d'ESTREES • Jean CAZABAN
Yann DUSART*

PLASTIRISQ

Association

Siège social :
26, Rue de Belfort
92400 COURBEVOIE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2010

AUDIT PAU PAYS DE L'ADOUR
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie Régionale de Pau

■ Bâtiment **EOSS** ■ 22, rue Johannes Kepler ■ 64000 PAU
■ Tél. : 05 59 84 89 71 ■ Fax : 05 59 84 89 72 ■ jean.cazaban@eoss.fr ■ diane.destrees@eoss.fr ■ yann.dusart@eoss.fr ■
■ SARL au capital de 332 500 Euros ■ RCS PAU 451 336 317 ■
■ SIRET : 451 336 317 00032 ■ TVA INTRACOM : FR 28 451 336 317 ■

PLASTIRISQ

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux membres,

En exécution de la mission complémentaire qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale ordinaire du 20 décembre 2011 dans le cadre des dispositions de l'article L.820-3-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'Association PLASTIRISQ, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 1.3 « Retraitement comptables au cours de l'année 2010 » de l'Annexe concernant le traitement sur l'exercice 2010 des anomalies constatées au titre des exercices antérieurs. Ces régularisations opérées, portent sur des points de désaccord qui ont fait l'objet de refus de certification dans nos rapports portant sur les comptes des exercices clos les 31 décembre 2008 et 31 décembre 2009.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté notamment sur :

- *La validation des informations portées dans l'Annexe des comptes annuels notamment sur le point évoqué ci-dessus en observation de la première partie de ce rapport, qui porte sur les régularisations des exercices antérieurs.*
- *Le principe de séparation des exercices au niveau des créances et produits d'exploitation relatifs aux cotisations et reversements par les CPAM au titre des accréditations des médecins ainsi que l'estimation raisonnable du montant des produits à recevoir au 31 décembre 2010 d'un montant de 404 K€.*

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

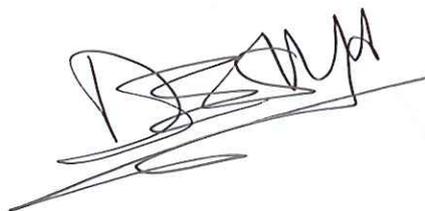
III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à PAU, le 30 novembre 2012

Pour la SARL Audit Pau Pays de l'Adour
Diane d'ESTREES
Commissaire aux Comptes



AGREMENT DGFIP C5112.10002

2

BILAN - PASSIF avant répartition

Formulaire obligatoire (article 53 A
 du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		PLASTIRISQ			
				Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	3 408		1 318
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	790 824		2 090
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées*	DK			
		TOTAL (I)	DL	794 232	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	18 189		227 120
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 227		1 209
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régul.	Autres dettes	EA	58 702		36 509
	Produits constatés d'avance (4)	EB			281 000
	TOTAL (IV)	EC	78 119		545 838
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	872 351		549 246
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	78 119		544 629	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

COGLOG

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		PLASTIRISQ		Exercice N		Exercice (N-1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC			
	Production vendue { biens* services* }	FD	FE	FF			
		FG	327 000	FH	FI	327 000	329 600
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	327 000	FK	FL	327 000	329 600
	Production stockée*			FM			
	Production immobilisée*			FN			
	Subventions d'exploitation			FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP			
	Autres produits (1) (11)			FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	327 000	329 600
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS			
	Variation de stock (marchandises)*			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	264 949	292 760	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX			
	Salaires et traitements*			FY			
	Charges sociales (10)			FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions			GA		
					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
Autres charges (12)			GE				
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	264 949	292 760	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	62 051	36 840	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI	52 202	36 509	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Différences positives de change			GN	2 565	1 848	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
Total des produits financiers (V)				GP	2 565	1 848	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR		90	
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
	Total des charges financières (VI)				GU		90
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	2 565	1 758	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	12 413	2 090	

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise :		PLASTIRISQ		Néant * <input type="checkbox"/>		
		Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	779 640			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	779 640			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	825			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	825			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	778 815			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	404			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 109 205	331 448		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	318 381	329 358		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	790 824	2 090		
REVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier*	HP			
		- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX				
	(9) Dont transferts de charges	A1				
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6					
	obligatoires	A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N				
extourne charges sur exercices antérieures non justifiées			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
				227 240		
subventions CNAV sur exercices antérieurs				552 400		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

PRESENTATION ET FAITS SIGNIFICATIFS

L'exercice clos le 31 Décembre 2010 a une durée de douze mois et couvre la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2010. Il s'agit du quatrième exercice social de l'association. L'exercice précédent avait une durée de douze mois allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2009.

L'association qui est régie par la Loi de 1901 a pour objet la mise en oeuvre des procédures d'accréditation des médecins et de l'évaluation des pratiques professionnelles conformément aux dispositions légales et réglementaires qui régissent ce dispositif.

Les états financiers comprennent les éléments suivants :

Total Bilan	:	872.350,73 Euros,
Total Chiffre d'Affaires	:	327.000,00 Euros,
Situation Nette créditrice 31/12/10	:	790.824,16 Euros.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'annexe des comptes de la société est établie en accord avec les principes retenus par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable n°99-03, n°99-09, n°2000-06 faisant référence aux textes suivants :

(Code de Commerce notamment les articles L 123-12, loi n°98-261 du 6 Avril 1998, décret n° 67-236 du 23 Mars 1967 notamment l'article 245, décret n°83-1020 du 29 novembre 1983 modifié par le décret 2005-1757 du 30 décembre 2005, l'arrêté du 9 Décembre 1986 et l'avis n° 98-13 du Conseil national de la comptabilité) et l'article 130-4 et l'article 531-1 du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de :

- Continuité de l'exploitation,
 - Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - Indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les informations à porter dans l'annexe en matière de définition et évaluation des actifs sont en accord avec le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2004-06.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques à l'exception des opérations en devises.

1.1 Créances et produits d'exploitation :

L'association compte deux types de revenus d'exploitation :

- les cotisations des membres de l'association qui sont des médecins qui en adhérant à PLASTIRISQ s'engagent à mettre en œuvre un programme de travail sur cinq années avec une démarche de qualité qui leur vaut une accréditation leur permettant notamment d'être inscrits à la HAS (haute Autorité de la Santé). Cette structure permet d'échanger des informations sur les ERP (Evènements Porteurs de Risques) et de la gestion de ces risques médicaux par spécialités.
- Les remboursements de fonds par les CPAM compétents territorialement sur les montants des assurances responsabilités civiles des médecins en contrepartie de cette accréditation avec l'allocation d'une partie de ce remboursement à l'Association PLASTIRISQ pour chaque médecin accrédité.

Nous constatons que les virements effectués par les CPAM à PLASTIRISQ indiquent l'année de référence de la somme par rapport à l'accréditation mais il n'est pas possible de valider l'exhaustivité des sommes à recevoir au titre d'une année donnée. Par ailleurs, le décalage d'un exercice est systématique ce qui a pour conséquences de constater au cours de l'année N l'encaissement des virements des CPAM au titre des années antérieures.

La date de l'assemblée générale annuelle d'approbation de compte nous permet de valider un montant significatif de subventions CPAM au titre de l'exercice considéré en constatant leur encaissement sur les dix premiers mois de l'exercice suivant. Une créance à recevoir est alors constatée avec l'indication de chaque année référence de ces subventions.

1.2 Dettes et charges d'exploitation :

Les charges comprennent deux catégories principales qui sont les suivantes :

Les honoraires des médecins experts qui étaient au nombre de huit en 2010. Ils travaillent via internet sur le portail HAS et ils se réunissent en staff trois à quatre fois par an. Les experts réalisent des missions en vue de l'accréditation des médecins adhérents à PLASTIRISQ. Les honoraires sont semestriels en 2010 (trimestriels à compter de 2011). Il est facile de valider l'exhaustivité de la charge au titre d'un exercice donné sur la base d'un barème préétabli.

PLASTIRISQ Association
Annexe des comptes annuels

Les honoraires du coordinateur qui est également un médecin expert chargé de valider les actions des experts accréditeurs auprès des médecins adhérents. Ces honoraires sont semestriels et répondent à un barème préétabli.

1.3 Retraitements comptables au cours de l'exercice 2010 :

Au 31 décembre 2010 nous avons constatés la régularisation des sommes constatées au bilan arrêté au 31 Décembre 2009 qui ont les conséquences suivantes dans les comptes de l'exercice 2010 :

- annulation des honoraires à payer aux experts et coordinateurs	214.740 euros
- subventions CNAM à rembourser 2006	95.500 euros
- subventions CNAM à rembourser 2007	100.500 euros
- subventions CNAM à rembourser 2008	85.000 euros
- annulation subventions à recevoir	-111.500 euros
- reprise de provisions sur honoraires	12.500 euros
Impact total sur le compte de résultat 2010	396.740 euros

Par ailleurs, les produits d'exploitation correspondant aux cotisations des adhérents et les subventions de la CNAM n'étaient pas comptabilisées au titre de l'exercice auquel elles se rattachent. Par conséquent, nous avons constaté en produits sur exercices antérieurs les sommes suivantes :

- subventions CPAM antérieures à l'exercice 2010	257.500 euros
- cotisations adhérents antérieures à l'exercice 2010	125.400 euros
Impact total des produits sur exercices antérieurs	382.900 euros

L'impact total des produits exceptionnels s'élève donc à la somme de **779.640 euros**.

1.4 Provisions pour risques et charges :

Aucune provision pour risques et charges ainsi que pour dépréciation des actifs n'a été constatée au terme de l'exercice 2010.

PLASTIRISQ Association
 Annexe des comptes annuels

2. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

2.1 Créances des adhérents et subventions à recevoir :

Les créances se présentent de la manière suivante au 31 Décembre 2010 (avec comparatif des comptes arrêtés au 31 Décembre 2009) :

Description	30-12-2010	31-12-2009
Cotisations et subventions à recevoir	404.600,00	111.500,00
Total net	<u>404.600,00</u>	<u>111.500 ,00</u>

Voir les commentaires indiqués au point 1.3 au paragraphe précédent.

2.2 Trésorerie :

Les comptes de trésorerie se présentent de la manière suivante au 31 Décembre 2010 (avec comparatif des comptes arrêtés au 30/12/2009) :

Description	31-12-2010	31-12-2009
Comptes bancaires	111.751,00	437.745,00
Comptes à terme	356.000,00	0,00
Total net	<u>467.751,00</u>	<u>437.745,00</u>

3. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.1 Capitaux propres :

Les capitaux propres se présentent de la manière suivante au 31 Décembre 2010 (avec comparatif des comptes arrêtés au 30/12/2009) :

Description	31-12-2010	31-12-2009
Report à nouveau	3.408,00	1.318,00
Résultat de l'exercice	790,824,00	2.090,00
Total net	<u>794.232,00</u>	<u>3.408,00</u>

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2010 correspond à la régularisation des traitements comptables antérieurs et à la prise en compte des produits (subventions et cotisations) rattachés à leur exercice de comptabilisation.

Les régularisations effectuées ont mise en évidence le fait que l'Association a perçu en 2008 des sommes relatives à l'exercice 2007 alors qu'elle n'avait engagé aucune dépense au titre de cet exercice. Le total de 404.300 euros perçus à ce titre explique le niveau de la trésorerie de l'Association depuis le commencement de son activité.

3.2 Provisions pour risques et charges exceptionnels :

Les provisions pour risques et charges exceptionnels se présentent de la manière suivante au 31 Décembre 2010 (avec comparatif des comptes arrêtés au 30/12/2009) :

Description	31-12-2010	31-12-2009
Provision pour honoraires à payer	0,00	0,00
Fournisseurs factures à recevoir	0,00	0,00
Total net	0,00	0,00

3.3 Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs se présentent de la manière suivante au 31 Décembre 2010 (avec comparatif des comptes arrêtés au 30/12/2009) :

Description	31-12-2010	31-12-2009
Fournisseurs factures à recevoir	18.189,00	227.120,00
Total net	18.189,00	227.120,00

Les honoraires à verser aux coordinateurs et aux experts comptabilisés au 31 Décembre 2009 ont été repris au cours de l'exercice 2010. Ces passifs ne sont plus applicables au 31 Décembre 2010.

3.4 Dettes fiscales :

Les dettes fiscales se présentent de la manière suivante au 31 Décembre 2010 (avec comparatif des comptes arrêtés au 30/12/2009) :

Description	31-12-2010	31-12-2009
Impôts dus sur les produits financiers	1.227,00	1.209,00
Total net	1.227,00	1.209,00

3.5 Charges à payer :

Les charges à payer se présentent de la manière suivante au 31 Décembre 2010 (avec comparatif des comptes arrêtés au 30/12/2009) :

Description	31-12-2010	31-12-2009
Frais de secrétariat SOFCPRE	52.202,00	36.508,00
Charges d'exploitation à payer	6.500,00	0,00
Total net	58.702,00	36.508,00

3.6 Produits constatés d'avance :

Les produits constatés d'avance se présentent de la manière suivante au 31 Décembre 2010 (avec comparatif des comptes arrêtés au 30/12/2009) :

Description	31-12-2010	31-12-2009
Subventions CNAM à rembourser	0,00	281.000,00
Total net	0,00	281.000,00

Le principe de l'éventualité de sommes à rembourser à la CNAM est abandonné à partir de l'exercice 2010 en raison d'une meilleure connaissance du fonctionnement des principes applicables à l'Association PLASTIRISQ.

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Formation du compte de résultat

Le compte de résultat se présente de la manière suivante au 31 Décembre 2010 (avec comparatif des comptes arrêtés au 30/12/2009) :

Description	31-12-2010	31-12-2009
Résultat d'exploitation	9.849,00	331,00
Résultat financier	2.565,00	1.758,00
Résultat exceptionnel	778.815,00	0,00
Impôt Société	(404,00)	0,00
Total net	790.824,00	2.090,00

4.2 Rémunération du dirigeant

Aucune rémunération n'est versée par l'Association.

5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

5.1 Engagements hors bilan

NEANT

5.2 Filiales et Participations

NEANT

*

*

*